

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'HUCQUELIERS ET DE SES ENVIRONS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

L'an deux mil douze, le vingt deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué en date du 17 octobre 2012 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François Compiègne.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Messieurs Roussel, Ansel René (Alette), Chivet, Merlin, Carlu Jean-Pierre, Bizet, Marvalin, Lance Thierry, Derollez, Lecerf René, Santune, Huguet et Mesdames Gilliot, Legrand.

Ont donné procuration : Néant

Objet : Mise à jour des compétences attribuées à la Communauté de communes

La séance ouverte, le Président rappelle à l'assemblée les statuts de la Communauté de communes et notamment l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2004 reprenant les compétences de la Communauté de communes ainsi que les arrêtés préfectoraux complémentaires.

Afin de mettre à jour les compétences de l'intercommunalité, il est proposé que la Communauté de communes prenne la compétence optionnelle suivante :

« action sociale d'intérêt communautaire »

Sont définies les actions reconnues d'intérêt communautaire : l'aide à domicile chez les personnes âgées et le portage de repas à domicile.

Ces actions pourront être confiées à un CIAS qui sera créé à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte ces propositions.

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Communautaire consultera ses communes membres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président
Jean-François Compiègne



REÇU LE

26 OCT. 2012

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

